



Le fonctionnement de la protection sociale en France

La retraite du chef d'entreprise, comment ça marche après la réforme de 2023 ?

En France, la retraite du dirigeant est constituée de 3 piliers et se rapproche progressivement de la retraite d'un salarié dans le cadre de l'uniformisation des régimes de retraite voulue par les pouvoirs publics.

ANALYSE DE L'EXPERT

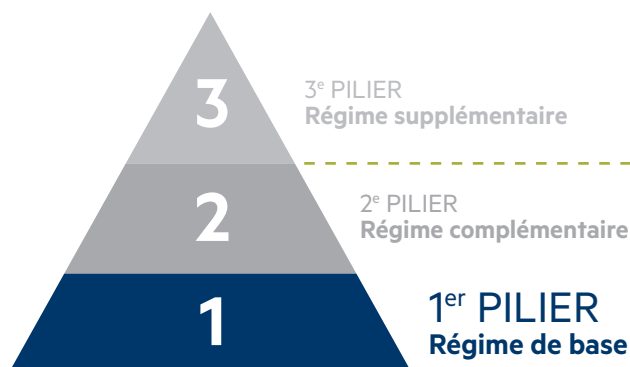
ARTISANS – COMMERÇANTS – GÉRANTS MAJORITAIRES

Retraite individuelle
(fiscalité assurance-vie, PERP, PERI)

Régime Complémentaire
des Indépendants (RCI)

Régimes alignés :

- Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)
- Sécurité sociale des Indépendants

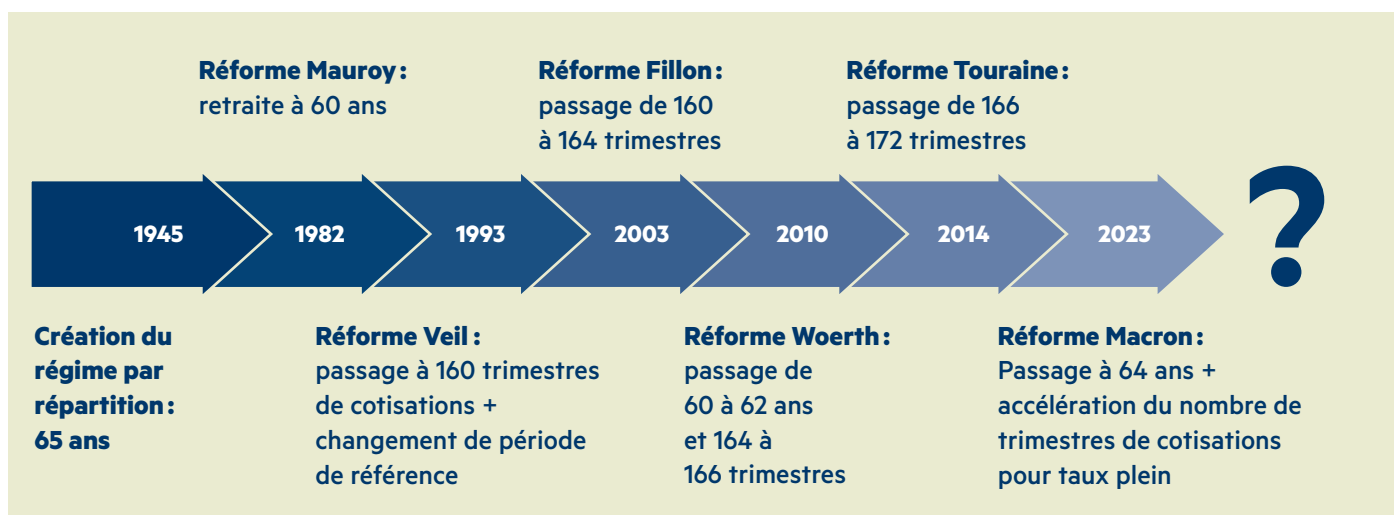


Facultatif

Obligatoire

La réforme des retraites et le dirigeant ?

Une réforme des retraites après tant d'autres...



Quelles sont les nouveautés de la réforme ?

Les 3 points essentiels

1^{er} point : le report de l'âge légal de la retraite de base à 64 ans

L'âge légal sera relevé progressivement de 62 à 64 ans pour tous assurés nés à compter du 01/09/1961.

Année de naissance	Avant réforme	Âge légal (hors départs anticipés)	Date d'application de la réforme
Avant le 31 août 1961	62 ans	62 ans	Non applicable
1 ^{er} septembre au 31 décembre 1961		62 ans et 3 mois	2 ^e semestre 2023
1962		62 ans et 6 mois	2024
1963		62 ans et 9 mois	2025
1964		63 ans	2026
1965		63 ans et 3 mois	2027
1966		63 ans et 6 mois	2028
1967		63 ans et 9 mois	2029
1968		64 ans	2030
1969		64 ans	
1970		64 ans	
1971		64 ans	
1972		64 ans	
1973		64 ans	

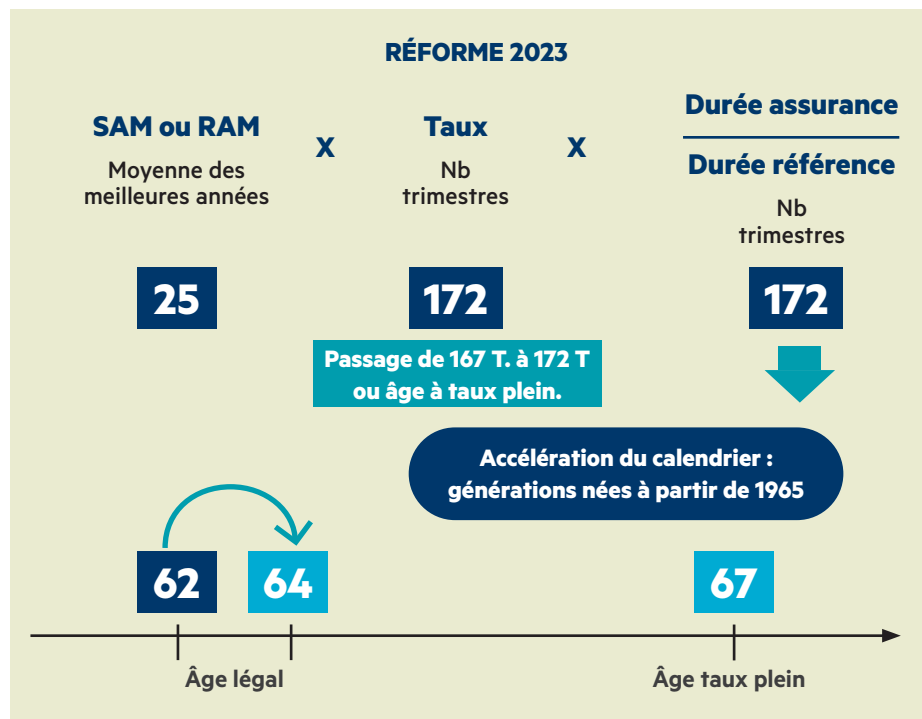
2^e point : accélération du nombre de trimestres à valider pour percevoir une retraite de base à taux plein

- La durée d'assurance est relevée d'un trimestre minimum tous les ans pour générations entre septembre 1961 et 1972.
- La durée d'assurance atteindra 43 ans (172 trimestres) pour les assurés nés à compter de 1965 au lieu de 1973 dans le calendrier précédent.

Année de naissance	Âge légal (hors départs anticipés)	Durée d'assurance requise après réforme	Trimestres supplémentaires après réforme	Trimestres supplémentaires avant réforme
1960	62 ans	167 trimestres	0	167 trimestres
1 ^{er} janvier au 31 août 1961	62 ans	168 trimestres	0	168 trimestres
1 ^{er} septembre au 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	169 trimestres	1	168 trimestres
1962	62 ans et 6 mois	169 trimestres	1	168 trimestres
1963	62 ans et 9 mois	170 trimestres	2	168 trimestres
1964	63 ans	171 trimestres	2	169 trimestres
1965	63 ans et 3 mois	172 trimestres	3	169 trimestres
1966	63 ans et 6 mois	172 trimestres	3	169 trimestres
1967	63 ans et 9 mois	172 trimestres	2	170 trimestres
1968	64 ans	172 trimestres	2	170 trimestres
1969	64 ans	172 trimestres	2	170 trimestres
1970	64 ans	172 trimestres	1	171 trimestres
1971	64 ans	172 trimestres	1	171 trimestres
1972	64 ans	172 trimestres	1	171 trimestres
1973	64 ans	172 trimestres	0	172 trimestres

3^e point : une décote par trimestre manquant de 1,25 % si pas le nombre de trimestres requis (déjà présente avant la dernière réforme)

La décote reste limitée à 20 trimestres maximum, dans les faits elle s'appliquera sur 12 trimestres.



BON À SAVOIR

- Un âge légal minimum de départ à la retraite porté progressivement à 64 ans.
- Une durée d'assurance (activité professionnelle) exprimée en trimestres.
- Une durée de référence requise, exprimée en trimestres = 172.
- Un taux de pension = 50 %.
- Un âge taux plein = 67 ans.



Le conseil de l'expert

Se faire accompagner pour l'appréhension de la nouvelle réforme des retraites en tenant compte des paramètres suivants :

- Régime matrimonial
- Carrière
- Âge
- Quotité fiscale et sociale disponible
- Type de rémunération
- Composition du patrimoine
- Composition de la famille
- Statut
- Type d'activité
- Disposition en place

Chaque situation nécessite un Audit de Protection Sociale (APS).

Rapprochez-vous de votre conseiller.



**CE QU'IL FAUT
RETENIR**

- ✓ La retraite du chef d'entreprise est évidemment touchée par la réforme des retraites de 2023.
- ✓ L'âge de départ à la retraite reculé et l'accélération du calendrier pour l'augmentation du nombre de trimestres sont les facteurs à appréhender par le dirigeant.
- ✓ Des aménagements sont également à connaître et nécessitent un accompagnement indispensable.

Attention, après l'adoption de la Loi de Financement de la Sécurité sociale 2026, la réforme des retraites 2023 est suspendue jusqu'au 1^{er} janvier 2028.



Association d'assurés partenaire d'AG2R LA MONDIALE

5, rue Cadet – 75009 Paris

☎ 01 71 24 02 60

✉ amphitea@amphitea.com

Suivez-nous



En partenariat avec



AG2R LA MONDIALE

cpme

CONFÉDÉRATION DES PME